

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 6 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 02 février 2023
---

L'an deux mil vingt-trois et le six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès,

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), RECOLLON Chantal (pouvoir à CAFFIER Fabien), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), GLEREAN Thibault, BLUM Virginie

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-015

**Objet de la délibération** : Eclairage du secteur complexe sportif : budgétisation et demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023

Madame la Maire expose que la commune a travaillé avec le SYDER pour améliorer l'éclairage public du secteur du complexe sportif, avec la mise en place de projecteurs : six sur le terrain de foot, 2 sur le terrain de boules, 4 sur le terrain multi sports.

Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 100 200 € TTC, et le montant de la participation demandée à la commune, de 55 700 €.

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

Le projet d'éclairage du complexe sportif est inscrit dans le CRTE signé avec l'Etat et mis à jour. Il vise à développer l'attractivité du territoire, et à stimuler l'activité du bourg centre. Il s'inscrit dans les enjeux actuels de sobriété énergétique et développera l'attractivité du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION (Olivier AIGLON),

**APPROUVE** les objectifs du projet d'éclairage du secteur complexe sportif

**DECIDE** de budgétiser la dépense afférente,

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DSIL 2023, pour cette opération

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation du projet sera porté au budget primitif,

**AUTORISE** Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision.

**CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 9 FEV. 2023

Publication ou notification du : - 9 FEV. 2023

Publication site internet le : - 9 FEV. 2023

Affichage liste des délibérations le : - 9 FEV. 2023

